



Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > Une délégation de la Fondation Internationale pour les Systèmes Electoraux en visite à la HACA

[A](#) [1] [+A](#) [1]

Une délégation de la Fondation Internationale pour les Systèmes Electoraux en visite à la HACA

08 sep 2015

Le Directeur Général de la Communication Audiovisuelle, M. Jamal Eddine Naji, a reçu, dans l'après-midi du jeudi 3 septembre 2015, au siège de la HACA, une délégation de la Fondation Internationale pour les Systèmes Electoraux (IFES). Cette délégation de l'IFES, qui est une organisation non-gouvernementale basée à Washington effectuant une mission d'observation des élections communales et régionales marocaines, était composée de MM. Samer Elchahabi, Directeur des Programmes de l'IFES à Washington couvrant le Maghreb ; Vladimir Pran, Premier Consultant sur l'administration électorale et la participation civique et Mme Ambar Zobairi, Directrice régionale adjointe pour la région du Moyen Orient et Afrique du Nord (MENA).

Lors de cette réunion avec le Directeur Général, les représentants de l'IFES ont eu l'opportunité de prendre connaissance de la mission et du rôle de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) en matière de suivi du pluralisme politique dans les médias audiovisuels, notamment en période électorale. En effet, la recommandation du 22 juillet 2015 émise par le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle (CSCA) dans la perspective d'encadrer et de suivre la couverture par les médias audiovisuels des élections générales communales et régionales 2015, leur a été présentée, de même que la démarche, les modalités de suivi et le cadre juridique régissant l'intervention de la HACA dans ce domaine.

Par la suite, la délégation de l'IFES, qui s'est rendue à l'Unité Informatique et au Département du Suivi des Programmes, a eu l'occasion de constater in visu le travail effectué par la HACA quant au monitoring des programmes audiovisuels, avec l'objectif de contrôler au quotidien le respect par les opérateurs des lois et règlements en vigueur, et de veiller au droit des citoyens et citoyennes d'accéder à une information équilibrée, honnête et pluraliste en général et pendant la période électorale, en l'occurrence.

Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>